

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SERVICES DE LA DIRECTION DES MUSEES



CONDITIONS GENERALES DE VENTE BILLETTERIE ET ACTIVITE DES INDIVIDUELS DANS LES EQUIPEMENTS DE LA DIRECTION DES MUSEES ET MONUMENTS DE LA VILLE

Le présent document décrit les conditions générales de vente des équipements de la direction des Musées et Monuments, établissements publics à caractère culturel. Elles s'appliquent aux activités et aux achats de billets individuels ou collectifs.

Les équipements de la direction des Musées et Monuments de la Ville se réservent le droit d'apporter toute modification à ces conditions générales.

Toute transaction implique l'adhésion entière et irrévocable du visiteur aux présentes conditions générales. Les présentes conditions sont complétées par la grille des tarifs en vigueur dans les équipements de la direction des Musées et Monuments de la Ville.

Ces conditions sont applicables au 1er juillet 2023.

I. MODALITÉS DE VENTE

Les ventes de billet sont traitées dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement.

Les visiteurs individuels peuvent acheter les billets ainsi que des prestations (visites guidées, ateliers, ...) directement aux caisses des équipements de la Direction des Musées et Monuments de la Ville pour le jour même ou pour une date future.

Les visites guidées et ateliers sont vendus dans la limite des places disponibles directement aux caisses des établissements et doivent faire l'objet d'un billet d'entrée. Ces billets sont payables au moment de l'achat.

II. TARIFS

Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Les équipements de la direction des Musées et Monuments de la Ville se réservent le droit de modifier les tarifs à tout moment suite à décision du Maire de la ville de Toulouse. Les billets d'entrée seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la vente.

Les billets demeurent la propriété des équipements de la direction des Musées et Monuments de la Ville de Toulouse jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix.

III. PAIEMENT

Les modes de paiement proposés sont les suivants : espèces, chèques, chèques culture, chèques Toulouse jeunes, pass culture, cartes bancaires, vente à distance.

IV. MODIFICATION OU ANNULATION

Les billets d'entrée ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés sauf en cas d'annulation par l'équipement.

Les billets ne peuvent être remboursés en cas de perte ou de vol.

Ils ne peuvent pas être revendus à des tiers.

En cas de modification d'une activité (date, horaire, lieu), et lorsque le visiteur la refuse, les équipements de la direction des Musées et Monuments s'engagent à le rembourser.

En cas d'annulation d'une activité (cas de force majeure ou lorsque l'effectif minimum requis n'est pas atteint) les équipements de la direction des Musées et Monuments s'engagent à rembourser le visiteur.

En cas d'interruption de l'activité par l'équipement, le visiteur sera remboursé (billet d'entrée et contremarque). En cas d'interruption de l'activité par le visiteur, aucun remboursement ne sera réalisé.